

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un le quatorze avril, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
	Finances	Vote des trois taxes	
	Finances	Affectation du résultat	
	Finances	Vote du budget primitif 2021	
	Salle des fêtes	Devis extincteurs salle des fêtes	
	Site internet commune	Devis site internet de la Commune	
	Voirie	Classement chemin rural Voie Romaine en voie communale	

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 07 avril 2021

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Josette LAGORCE, Marie-Catherine ROHOF, Jean-Luc RABOISSON, Régis SOUMAGNAC, Françoise EYMARD, Bertrand RAGOGNETTI, Aurélie COMBESCOT, Patrick RAIMBAULT, Héléne DONADIER, Sébastien PRIGENT, Claude FEUILLET, Marie-Pierre POUGET

Absents excusés : Emmanuelle BAYLE

Absents non excusés :

Procurations : Emmanuelle BAYLE à Marie-Catherine ROHOF

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc RABOISSON

Le Maire soumet le compte-rendu du 22 Mars 2021 à l'approbation du conseil.

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

- **Vote des trois taxes**
- **Affectation du résultat**
- **Vote du budget primitif 2021 de la Commune**
- **Devis extincteurs salle des fêtes**
- **Devis site internet**
- **Classement chemin rural Voie Romaine en voie communale**

Informations diverses

- **Cérémonie du 08 mai**
- **Repas des Aînés**

Communauté de Communes

Commissions et syndicats

Bulletin Municipal et agenda des manifestations

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

VOTE DES 3 TAXES

Délibération

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des 3 taxes pour l'année 2021 et de maintenir celui de l'année précédente à savoir :

- taxe foncière bâtie : 35,23 % (9,25 % taux communal + 25,98 % taux départemental)
- taxe foncière non bâtie : 39,92 %
- CFE : 16,17 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET DE LA COMMUNE

Délibération

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget de la Commune fait apparaître un excédent cumulé de 320 616,45 €.

Il est proposé d'affecter la somme de 170 616,45 € à l'investissement au compte 1068 du budget 2021 au titre de l'affectation du résultat.

Les 150 000 € restant seront maintenus en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette affectation

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Délibération

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2021 de la Commune conformément aux documents transmis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2021.

Dépenses de fonctionnement

-011 : charges à caractère général	: 246 760,00 €
-012 : charges du personnel	: 373 700,00 €
-014 : atténuation de produits	: 68 433,00 €
-65 : autres charges de gestion courante	: 114 482,00 €
-66 : charges financières	: 15 800,00 €
-67 : charges exceptionnelles	: 3 500,00 €
-022 : dépenses imprévues	: 17 223,00 €
-68 : Dotations	: 1 000,00 €
- 023 : virement section d'investissement	: 150 000,00 €
-042 : amortissement	: 659,00 €
TOTAL	: 991 557,00 €

Recettes de fonctionnement

-002 : excédent antérieur reporté	: 150 000,00 €
-013 : atténuation des charges	: 20 400,00 €
-70 : produits des services	: 47 100,00 €
-73 : impôts et taxes	: 452 841,00 €
-74 : dotations, participations	: 308 216,00 €
-75 : autres produits de gestion courante	: 9 800,00 €
-77 : produits exceptionnels	: 2 200,00 €
-78 : reprises sur amortissement et prévisions	: 1 000,00 €
TOTAL	: 991 557,00 €

Dépenses d'investissement

-16 : emprunts et dettes assimilés	: 56 413,62 €
-20 : immobilisations incorporelles	: 276 900,00 €
-20 : dépenses imprévues	: 25 000,00 €
-21 : opération 31 ancienne poste	: 10 000,00 €
-21 : opération 32 école	: 19 538,00 €
-21 : opération 37 équipement divers	: 171 665,00 €
-23 : opération 34 aménagement salle des fêtes	: 561 914,47 €
-21 : opération 39 Stade	: 19 360,00 €
-21 : opération 67 cimetière	: 6 595,00 €
-21 : opération 38 travaux desserte terrains	: 7 000,00 €
-23 : opération 99 réserve travaux	: 152 376,07 €
-041 : opérations patrimoniales	: 13 387,84 €
-21 : opérations financières	: 57 200,00€
-001 : déficit reporté	: 61 237,88 €
TOTAL	: 1 378 850,00 €

Recettes d'investissement

-10 : Dotations	: 260 843,88 €
-13 : subvention d'investissement : toilettes publiques	: 39 271,70 €
-13 : subvention d'investissement : huisseries stade	: 5 644,88 €
-13- subvention d'investissement : salle des fêtes	: 333 215,76 €
-13 : subvention d'investissement : climatisation	: 5 156,00 €
-13 : subvention plan relance	: 5 167,57 €
-041 : opérations patrimoniales	: 13 387,84 €
-165 : cautions	: 1 500,00 €
40 : opérations d'ordre	: 659,00 €
-021 : virement à la section de fonctionnement	: 150 000,00 €
Excédent d'investissement reporté	: 564 002,57 €
TOTAL	: 1 378 850,00 €

DEVIS EXTINCTEURS SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de poser avant le passage de la commission de sécurité les extincteurs à la salle des fêtes.

La Sté PREVA.DIS qui fait déjà l'entretien de tous nos extincteurs nous a fait parvenir un devis qui a été validé par le bureau de contrôle SOCOTEC

Délibération

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la salle des fêtes, il convient d'installer des extincteurs préconisés par le bureau de contrôle et obligatoires dans les bâtiments recevant du public.

A cet effet, Monsieur le Maire présente le devis de la Sté PREVA.DIS qui a en charge le contrôle de tous nos extincteurs.

Ce devis s'élève à la somme de 1 404,50 € HT soit 1 685,40 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis.

DEVIS SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Monsieur FEUILLET présente les différents devis pour remplacer le site internet de la Mairie devenu obsolète.

- 123 Mairie.fr

-Atelier 111

- MYETIC
- NEOPSE
- ALL WEB

Deux sociétés sont installées sur la Commune (MYETIC et ALL WEB)

Monsieur FEUILLET préconise la Sé NEOPSE qui lui semble la plus adaptée à notre Commune, qui ne nécessite pas une création totale du site et qui a fait ses preuves dans de nombreuses communes.

Monsieur le Maire fait remarquer que Mme POUCHIN de la Sté ALL WEB avait réalisé l'ancien site et assurée sa maintenance gratuitement pendant plusieurs années. De son point de vue, l'ancien site ne posait aucun problème technique et était parfaitement adapté à l'utilisation des administrés. Il souhaite de ce fait défendre les devis dont les sociétés sont installées sur la Commune.

Monsieur FEUILLET n'est pas d'accord sur ce fait et met en évidence la nécessité de l'assistance technique proposée par la société NEOPSE et d'un site évolutif pour les années à venir.

Monsieur le Maire propose que chaque élu donne son avis personnel sur ces devis et fait un tour de table.

Après avoir entendu les avis de chacun, il ressort par un vote :

- 9 voix Pour la Sté ALL WEB (M. RABOISSON, Mme EYMARD, Mme COMBESCOT, Mme POUGET, M. FAVRETTO, M. LANSADÉ, Mme LAGORCE, Mme ROHOF, Mme BAYLE)
- 5 voix Pour la sté NEOPSE (Mrs SOUMAGNAC, RAGOGNETTI, FEUILLET, PRIGENT, RAIMBAULT)
- 1 abstention (Mme DONADIER)

Délibération

Le site internet de la Commune étant devenu obsolète, il convient de le remplacer.

A cet effet, divers devis sont présentés à l'assemblée :

- 123 Mairie.fr : pour un montant de 599,00 € HT soit 718,80 € TTC
- Atelier 111 : pour un montant de 2 000,00 € HT soit 2 400,00 € TTC
- Communes en réseau : pour un montant de 684,00 € HT soit 820,80 € TTC
- MYETIC : pour un montant de 6 570,00 € HT soit 6 000,00 € TTC
- NEOPSE : pour un montant de 1 620,00 € HT soit 1 944,00 € TTC
- ALL WEB : pour un montant de 2 865,00 € HT soit 2 438,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-par 9 Voix POUR le devis ALL WEB, 5 voix POUR le devis NEOPSE et 1 abstention

Décide de retenir le devis ALL WEB pour un montant de 2 865,00 € HT soit 3438,00 € TTC

CLASSEMENT CHEMIN RURAL VOIE ROMAINE EN VOIE COMMUNALE

Délibération

Le Maire indique que des chemins ruraux goudronnés peuvent être inclus dans la voirie communale, car ils en possèdent les caractéristiques.

Cette opération ne portant pas attente aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, la procédure de classement est dispensée d'enquête publique (2° alinéa de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière)

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de classer le chemin rural suivant en voirie communale -chemin voie Romaine (de la VC 4 Route du Gourdon à la parcelle AP 9) sur 294,80 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le classement de ce chemin rural en voie communale.

CEREMONIE DU 08 MAI 2021

Le Maire informe le Conseil qu'il ne connaît pas encore dans quel cadre devra se tenir cette cérémonie. La Préfecture n'a fait parvenir aucun communiqué à ce sujet. Il informera le conseil dès qu'il aura pris connaissance des instructions à ce sujet.

REPAS DES AINES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait proposé en fin d'année de remplacer le repas des aînés qui ne pouvait pas se faire en raison de la crise sanitaire, par un bon repas nominatif qui devra être pris au restaurant à Montcaret dès qu'il aura réouvert. Les conditions sont encore à définir avec le restaurateur.
Le Conseil se montre favorable à cette idée.

QUESTIONS DIVERSES

-Mme EYMARD fait part d'une remarque d'un administré concernant la vitesse excessive sur la route de Sourreau et sur l'éclairage public qui reste allumé après minuit.

-M. RAGOGNETTI demande confirmation sur les dates des élections en juin.

Monsieur le Maire répond que les élections devront se dérouler les 20 et 27 juin prochain, mais que pour l'instant aucune directive n'a été donnée par la Préfecture concernant la tenue des bureaux de vote.

Mme POUGET informe le Conseil qu'elle a reçu les devis de la Sté BREZAC concernant les illuminations de Noël et notamment

- la guirlande dans l'arbre de la Mairie et une autre pour octobre rose pour un montant de 1443,60 € TTC
- la location des décors pour un montant de 3 259,90 € TTC
- la réparation du module à l'Eglise pour un montant de 395,04 € TTC

-M. FAVRETTO signale

-que la Communauté de Communes a débuté le fauchage des banquettes sur la Commune.

-le contrôle des bouches incendie a eu lieu et les bornes sont pratiquement toutes en bon état. Il convient de mettre des petits panneaux pour répertorier les bornes.

M. FEUILLET signale qu'il a passé beaucoup de temps pour trouver une sté la plus pertinente pour réaliser les devis pour le remplacement du site internet et qu'il trouve aberrant qu'on ne respecte pas l'économie des administrés. Il ne lui paraît pas sérieux de prendre la société ALL WEB pour des raisons amicales, et propose au conseil d'indemniser la sté ALL WEB pour le travail qu'elle a réalisé sur le site pendant plusieurs années. Il fait remarquer qu'à son avis la Sté ALL WEB n'est pas assez performante pour développer un site internet communal.

Monsieur RABOISSON précise que la famille de Mme POUCHIN (MORTEMOUSQUE) a œuvré de longues années au sein de la commune en tant que bénévole.

Le Maire répond que chacun a pu s'exprimer et le conseil a opté pour la sté ALL WEB

Monsieur FEUILLET répond que dans ce cas on ne respecte pas le bien des administrés.

Monsieur le Maire répond qu'il défend les entreprises de la Commune, et que jusqu'à présent il était totalement satisfait du travail fourni par la Sté ALL WEB.

-Mme ROHOF fait le compte rendu de la réunion du SIVOS au cours de laquelle il a été voté le budget et informe d'une baisse de la cotisation qui sera de 1,50 € par habitant pour l'année 2021 au lieu de 2 € comme l'année précédente.

-aménagement du bourg : les travaux débuteront début septembre en raison d'un problème de canalisation d'eau sur le chemin « Allée des Vergers ». Il convient de savoir où passent les canalisations avant de commencer les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 05

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		SOUMAGNAC Régis	
Josette LAGORCE		FEUILLET Claude	
RAIMBAULT Patrick		EYMARD Françoise	
ROHOF Marie-Catherine		DONADIER Hélène	
POUGET Marie-Pierre		RAGOGNETTI Bertrand	
RABOISSON Jean-Luc		PRIGENT Sébastien	
COMBESCOT Aurélie		BAYLE Emmanuelle	